

États financiers du

**RÉGIME DE RETRAITE DES
EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE**

Et rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 31 décembre 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil de fiducie mixte

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite des Employé(e)s du Syndicat canadien de la fonction publique (le « régime »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour les prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du régime conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du régime.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener le régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


KPMG s.n.l./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

1^{er} décembre 2021

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actif		
Encaisse	13 056 102 \$	2 330 492 \$
Revenu de placement à recevoir	2 568 756	2 611 180
Cotisations des membres à recevoir	1 592 373	1 011 298
Cotisations de l'employeur à recevoir	1 658 402	1 396 032
Placements (note 4a), Annexe a)	850 626 359	816 506 649
Sommes à recevoir des courtiers en placements	464 366	511 517
	<u>869 966 358</u>	<u>824 367 168</u>
Passif		
Frais d'administration et honoraires de consultation à payer	1 063 761	1 311 362
Sommes à payer à l'agent administratif	552 058	523 063
	<u>1 615 819</u>	<u>1 834 425</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	868 350 539	822 532 743
Obligations au titre des prestations de retraite (note 6)	870 029 102	782 108 602
Surplus (insuffisance)	<u>(1 678 563) \$</u>	<u>40 424 141 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom de l'administrateur, le Conseil de fiducie mixte du Régime de retraite des employés du Syndicat canadien de la fonction publique, nous approuvons ces états financiers après en avoir pris connaissance.

ORIGINAL SIGNED BY
ORIGINAL SIGNÉ PAR

Charles Fleury
Coprésident
Conseil de fiducie mixte

Susan Arab
Coprésidente
Conseil de fiducie mixte

Date

Date

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Changements dus aux :		
Revenu de placements net		
Revenu de placements (note 4b))	21 079 705 \$	24 032 161 \$
Changements dans la juste valeur des placements		
Gain net réalisé à la cession de placements	23 336 439	47 187 831
Modification des gains nets non réalisés au cours de l'exercice	(6 505 884)	15 415 499
	16 830 555	62 603 330
	37 910 260	86 635 491
Cotisations (note 8)		
Membres	10 002 106	9 870 073
Employeur	14 951 436	13 457 130
Cotisation spéciale ponctuelle de l'employeur (note 8)	24 263 700	–
	49 217 242	23 327 203
Transferts au régime	3 429 902	3 030 718
	90 557 404	112 993 412
Moins les changements dus aux :		
Versements des prestations (note 9)	38 897 972	38 253 500
Frais d'administration (note 10)	5 431 410	5 106 056
Coûts de transaction	410 226	303 150
	44 739 608	43 662 706
Augmentation de l'actif net	45 817 796	69 330 706
Actif net disponible pour le versement des prestations au début de l'exercice	822 532 743	753 202 037
Actif net disponible pour le versement des prestations à la fin de l'exercice	868 350 539 \$	822 532 743 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	782 108 602 \$	714 220 802 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les prestations	40 533 500	39 251 000
Prestations cumulées	29 466 300	27 649 900
Transferts provenant d'autres régimes	4 136 900	3 030 700
Variation de la provision pour écarts défavorables	44 618 100	19 810 500
Changements aux hypothèses actuarielles	11 435 600	16 738 000
	130 190 400	106 480 100
Diminution des obligations		
Pensions, répartition des surplus et remboursements à la cessation d'emploi (note 9)	(38 897 972)	(38 253 500)
Gains nets	(3 371 928)	(338 800)
	(42 269 900)	(38 592 300)
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	87 920 500	67 887 800
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	870 029 102 \$	782 108 602 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Description du régime

La description du Régime de retraite des employé(e)s du Syndicat canadien de la fonction publique (le « régime ») qui suit ne constitue qu'un résumé. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter au texte du régime.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées qui est offert aux employé(e)s du Syndicat canadien de la fonction publique et aux employé(e)s de quelques syndicats locaux du Syndicat canadien de la fonction publique. Selon les termes du régime, les membres sont tenus de cotiser 9,7 % de leur revenu cotisable annuel. L'employeur doit cotiser un montant qui, outre les cotisations des membres, est suffisant pour couvrir le coût des prestations gagnées au cours de l'année du régime, plus tous les frais d'administration du régime au sens défini dans le texte du régime.

Le régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario sous le numéro 0231910.

Le régime est administré par un conseil de fiducie mixte.

b) Politique de capitalisation

Selon la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, le Syndicat canadien de la fonction publique, en tant que promoteur du régime, est tenu de financer le régime de façon à pourvoir aux prestations déterminées selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'évaluations actuarielles régulières effectuées, au minimum, tous les trois ans.

c) Prestations au titre des services

Une pension basée sur le service est offerte et est égale à 2 % du salaire moyen maximal cotisable au cours de n'importe quelle période de trois ans sans chevauchement, multiplié par le nombre d'années de service admissibles.

d) Prestations d'invalidité

Le régime ne prévoit pas de prestations d'invalidité. Toutefois, à la retraite, le salaire cotisable moyen sur trois ans d'une personne souffrant d'invalidité est ajusté pour tenir compte des augmentations salariales qui ont été accordées pour la catégorie d'emploi de l'employé depuis le début de l'invalidité.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Description du régime (suite)

e) Remboursements en cas de décès

Les remboursements en cas de décès sont équivalents à la valeur de rachat des prestations constituées ou à la valeur des cotisations multipliée par deux, plus les intérêts, selon le plus élevé de ces montants.

f) Prestations aux survivants

Un conjoint survivant, soit la personne qui était le conjoint de l'employé à la date du départ à la retraite de l'employé, reçoit une pension équivalant à 66 2/3 % de la pension de l'employé décédé et des prestations de retraite complètes pendant cinq ans à compter de la date du départ à la retraite de l'employé. En l'absence d'un conjoint survivant, et si le membre décède après la retraite, mais avant de recevoir 120 paiements, les paiements seront poursuivis au bénéficiaire du membre jusqu'à ce qu'un total de 120 paiements aient été effectués. Le conjoint survivant ou bénéficiaire a droit de recevoir la prestation de raccordement si le membre décède avant d'atteindre l'âge de soixante-cinq (65) ans et si le membre recevait une prestation de raccordement. Cette prestation cessera à la date à laquelle le membre aurait atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans ou à la fin de la période garantie, selon la première des deux éventualités, dans le cas d'un bénéficiaire.

g) Prestations de raccordement

Les participants au régime qui accumulent activement des droits à la retraite dans le cadre du régime et qui prennent leur retraite avec des prestations immédiates ont le droit de recevoir des prestations de raccordement à compter de la date du départ à la retraite jusqu'à l'âge de 65 ans ou jusqu'à leur décès, selon la date la plus rapprochée. Le lecteur est prié de se reporter au texte du régime pour obtenir la description complète du montant des prestations de raccordement et des réductions afférentes.

h) Remboursements en cas de retrait

Sur demande, et sous réserve des dispositions d'immobilisation des cotisations, les remboursements en cas de retrait, avec les intérêts sur les cotisations ou la valeur de rachat des prestations constituées, sont effectués lorsque le participant cesse d'être à l'emploi du Syndicat canadien de la fonction publique ou d'un syndicat local participant à ce dernier.

i) Impôts sur le revenu

Le régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et est, de ce fait, exempté d'impôt.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Sommaire des principales méthodes comptables

a) Présentation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite tels qu'ils figurent dans le chapitre 4600, Régimes de retraite, de la Partie IV du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité*.

Le chapitre 4600 fait référence à certaines Normes internationales d'information financière (IFRS), qui comprennent des directives concernant l'évaluation de la juste valeur et sur la présentation d'information financière des actifs et passifs de placements. Le chapitre 4600 exige également que les politiques comptables qui ne se rapportent pas au portefeuille de placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite constituées se conforment de façon cohérente soit aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, soit aux normes IFRS. Le régime a choisi de se conformer de façon cohérente aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour ses politiques comptables qui ne se rapportent pas à son portefeuille de placements ou ses obligations au titre des prestations de retraite constituées.

Les états financiers ont été dressés selon le principe de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière du régime indépendamment de celle du répondant ou des participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne reflètent pas les besoins de capitalisation du régime ni la garantie des prestations d'un participant en particulier.

b) Actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle le régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les placements sont évalués à la juste valeur. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est prise en compte dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations à titre de modification des gains nets (pertes nettes) non réalisé(e)s au cours de l'exercice.

Tous les actifs et passifs financiers non reliés aux placements sont ensuite évalués au coût ou au coût amorti.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation.

Pour déterminer la juste valeur, le régime applique les directives du chapitre IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 »). En vertu du chapitre IFRS 13, si un actif ou un passif évalué à la juste valeur possède un prix d'acheteur et un prix de vendeur, le prix au sein de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur dans les circonstances doit être utilisé pour évaluer la juste valeur. Le régime utilise des prix de clôture du marché comme pratique appropriée pour l'évaluation de la juste valeur.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les obligations et les actions sont évaluées au cours du marché en fin d'exercice en utilisant les prix de clôture. Lorsque les prix ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont calculées à l'aide de titres comparables.

Les billets à court terme et les bons du Trésor échéant à moins d'un an sont présentés au coût, qui, conjugué aux intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée de ces instruments.

Les placements dans des fonds communs sont évalués à la valeur des parts indiquée par l'administrateur des fonds communs, valeur qui représente la part proportionnelle revenant à la caisse de l'actif net sous-jacent dont la juste valeur est déterminée selon les cours du marché de clôture.

La valeur des biens immobiliers est estimée à l'aide de l'évaluation des propriétés obtenue par le gestionnaire des placements.

Les instruments financiers dérivés, y compris les contrats de change à terme, sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice, le cas échéant. Lorsque les cours du marché ne sont pas facilement disponibles, d'autres techniques d'évaluation pertinentes sont utilisées qui tiennent compte du marché actuel et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que des facteurs de valeur de temps et de la courbe de rendement ou de volatilité qui sous-tendent les positions.

d) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts et dividendes du régime.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Gain net réalisé à la cession de placements

Le gain net réalisé à la cession de placements est l'écart entre le produit reçu et le coût moyen des placements vendus.

f) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les rachats de services sont constatés dans l'année où les cotisations sont reçues par le régime.

g) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont déterminées, à des fins de comptabilité, par des évaluations actuarielles préparées par un cabinet indépendant d'actuaire en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses à long terme les plus probables de la direction quant aux résultats futurs. La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service est celle requise aux fins comptables et peut différer de la méthode d'évaluation utilisée aux fins de capitalisation déposée auprès de l'organisme de réglementation.

h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales estimations faites par la direction comprennent les hypothèses sous-tendant le calcul des obligations au titre des prestations de retraite (note 6).

i) Prestations

Les prestations comprennent les paiements aux participants retraités faits au cours de l'année. Les prestations de cessation d'emploi, les remboursements et les transferts à d'autres régimes de pension sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement. Les prestations courues pour les membres actifs du régime sont enregistrées comme partie intégrante des obligations pour les prestations de retraite.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Instruments financiers

La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur des placements est définie à la note 2c). La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison du règlement à court terme prévu de ces instruments financiers.

Les justes valeurs comptabilisées dans l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classées par catégorie selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1 Prix non ajustés (données) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Le tableau ci-après indique le classement des instruments financiers du régime au 31 décembre 2020 selon la hiérarchie des justes valeurs :

2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	6 846 228 \$	– \$	– \$	6 846 228 \$
Billets à court terme et bons du Trésor	–	1 244 842	–	1 244 842
Fonds communs du marché monétaire	4 179 834	–	–	4 179 834
Fonds communs d'obligations vertes	–	42 406 036	–	42 406 036
Obligations et débiteures du gouvernement canadien	–	92 360 226	–	92 360 226
Obligations et débiteures de gouvernements étrangers	–	1 501 318	–	1 501 318
Obligations et débiteures de sociétés canadiennes	–	104 651 930	–	104 651 930
Obligations et débiteures de sociétés étrangères	–	21 066 732	–	21 066 732
Actions canadiennes	194 326 153	–	–	194 326 153
Actions immobilières canadiennes	–	71 812 762	–	71 812 762
Actions immobilières mondiales	–	51 068 748	–	51 068 748
Actions étrangères admissibles	258 956 092	–	–	258 956 092
Instruments dérivés	–	205 458	–	205 458
	464 308 307 \$	386 318 052 \$	– \$	850 626 359 \$

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après indique le classement des instruments financiers du régime au 31 décembre 2019 selon la hiérarchie des justes valeurs :

2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	4 672 659 \$	– \$	– \$	4 672 659 \$
Billets à court terme et bons du Trésor	–	25 186 337	–	25 186 337
Fonds communs du marché monétaire	5 436 466	–	–	5 436 466
Obligations et débetures du gouvernement canadien	–	129 030 777	–	129 030 777
Obligations et débetures de gouvernements étrangers	–	1 375 408	–	1 375 408
Obligations et débetures de sociétés canadiennes	–	68 872 992	–	68 872 992
Obligations et débetures de sociétés étrangères	–	10 288 428	–	10 288 428
Actions canadiennes	317 253 650	–	–	317 253 650
Actions immobilières canadiennes	–	74 927 698	–	74 927 698
Actions immobilières mondiales	–	52 114 746	–	52 114 746
Actions étrangères admissibles	127 209 909	–	–	127 209 909
Instruments dérivés	–	137 579	–	137 579
	454 572 684 \$	361 933 965 \$	– \$	816 506 649 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux en 2020 et en 2019.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

4. Placements

a) Placements

	2020		2019	
	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande	Coût
Encaisse	6 846 229 \$	6 846 229 \$	4 672 659 \$	4 672 659 \$
Billets à court terme et bons du Trésor	1 244 842	1 244 714	25 186 337	25 165 095
Fonds communs du marché monétaire	4 179 834	4 179 583	5 436 466	5 427 626
Obligations et débetures du gouvernement canadien	92 360 226	89 647 932	129 030 777	129 400 479
Obligations et débetures de gouvernements étrangers	1 501 318	1 446 400	1 375 408	1 344 674
Obligations et débetures de sociétés canadiennes	104 651 930	100 123 416	68 872 992	67 954 687
Obligations et débetures de sociétés étrangères	21 066 731	21 231 574	10 288 428	10 197 611
Fonds communs d'obligations vertes	42 406 036	42 550 608	–	–
Actions canadiennes	194 326 153	164 289 284	317 253 650	240 643 016
Actions immobilières canadiennes	71 812 762	63 078 515	74 927 698	63 078 515
Actions immobilières mondiales	51 068 748	52 243 339	52 114 746	50 238 948
Actions étrangères admissibles	258 956 092	211 106 836	127 209 909	119 256 881
Instruments dérivés	205 458	–	137 579	–
	850 626 359 \$	757 988 430 \$	816 506 649 \$	717 380 191 \$

b) Revenu de placements

	2020	2019
Billets à court terme et bons du Trésor	245 828 \$	597 272 \$
Obligations et débetures canadiennes et étrangères	7 020 855	6 878 063
Actions canadiennes et actions étrangères admissibles	9 053 430	12 418 560
Autres produits	4 759 592	4 138 266
	21 079 705 \$	24 032 161 \$

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

4. Placements (suite)

- c) Le tableau qui suit résume la juste valeur des placements au 31 décembre à la date de modification des taux ou à l'échéance, selon la date la plus rapprochée :

Au 31 décembre 2020						
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total
Billets à court terme et bons du Trésor	1 244 842 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 244 842 \$
Obligations et débetures gouvernementales	1 430 188	12 105 329	14 589 785	22 409 608	41 825 316	92 360 226
Obligations gouvernementales étrangères	–	–	1 043 600	457 718	–	1 501 318
Obligations de sociétés	230 667	40 031 660	51 657 735	3 631 414	9 100 454	104 651 930
Obligations de sociétés étrangères	913 797	6 001 284	14 027 720	123 930	–	21 066 731
	3 819 494 \$	58 138 273 \$	81 318 840 \$	26 622 670 \$	50 925 770 \$	220 825 047 \$
Au 31 décembre 2019						
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total
Billets à court terme et bons du Trésor	25 186 337 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	25 186 337 \$
Obligations et débetures gouvernementales	28 178 785	47 795 578	15 487 633	11 354 430	26 214 351	129 030 777
Obligations gouvernementales étrangères	–	–	142 382	845 769	387 257	1 375 408
Obligations de sociétés	8 273 009	32 050 074	23 607 143	2 814 892	2 127 874	68 872 992
Obligations de sociétés étrangères	219 560	4 698 485	4 939 809	430 574	–	10 288 428
	61 857 691 \$	84 544 137 \$	44 176 967 \$	15 445 665 \$	28 729 482 \$	234 753 942 \$

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. Gestion du risque financier

Les placements du régime l'exposent à plusieurs risques. Voici une description de ces risques et des moyens utilisés pour les gérer.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent à cause de changements dans les prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : i) autre risque de prix, ii) risque de change et iii) risque de taux d'intérêt, lesquels sont abordés ci-dessous.

La politique de placement du régime tient compte de la possibilité d'une volatilité à court terme des rendements et gère les risques de marché en ayant recours aux stratégies suivantes :

- répartition de l'actif entre diverses catégories d'actif;
- diversification des valeurs au sein de chaque catégorie d'actif; et
- diversification des styles par le recours aux services de deux gestionnaires de placements dont les mandats sont équilibrés, un gestionnaire spécialisé dans les placements à revenu fixe, deux gestionnaires spécialisés dans les placements immobiliers et deux gestionnaires spécialisés dans les placements en actions mondiales.

i) *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent à cause de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui sont dus au risque de change ou au risque de taux d'intérêt), que ces changements soient causés par des facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le risque maximal résultant de placements est équivalent à leur juste valeur. Puisque tous les placements du régime sont portés à leur juste valeur, les changements à la juste valeur étant reconnus dans l'état des modifications dans l'actif net disponible pour les prestations, tout changement dans les conditions du marché donnera directement lieu à une augmentation (diminution) de l'actif net.

L'exposition la plus importante au risque de prix pour le régime découle des placements dans les actions. Si le prix des actions dans les bourses respectives pour ces titres avait augmenté ou diminué de 10 % au 31 décembre 2020, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net du régime aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 45,3 millions de dollars (44,4 millions de dollars en 2019).

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. Gestion du risque financier (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent en raison de variations dans les cours des monnaies étrangères. Le risque de change vient du fait que le régime détient des placements libellés en devises autres que le dollar canadien.

Au 31 décembre 2020, si le dollar canadien s'était apprécié ou s'était affaibli de 5 % par rapport à toutes les devises étrangères, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net du régime aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2,6 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2019).

Inclus dans les placements au 31 décembre 2020, figurent des contrats de change à terme en dollars américains dont les termes jusqu'à échéance sont d'un an maximum et au montant notionnel total de 21,4 millions de dollars (11,1 millions de dollars en 2019). Les contrats de change à terme sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix et à une date future prédéterminés, selon le montant notionnel indiqué dans le contrat.

Les montants notionnels des contrats dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer les mouvements de trésorerie à échanger. Ils sont la base permettant de déterminer le rendement et la juste valeur du contrat. Ils ne sont pas enregistrés en tant qu'éléments d'actif ou de passif dans ces états financiers et ils n'indiquent pas nécessairement le montant des mouvements de trésorerie futurs ou de la juste valeur actuelle des contrats dérivés. Par conséquent, les montants notionnels n'indiquent pas l'exposition du régime au risque de crédit ou au risque du marché.

Les contrats dérivés sont enregistrés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les contrats dérivés deviennent favorables (actif) ou défavorables (passif) à la suite des fluctuations des taux du marché ou des prix, en fonction de leurs modalités. La juste valeur des contrats dérivés peut fluctuer de manière importante.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. Gestion du risque financier (suite)

a) Risque de marché (suite)

iii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. La valeur de l'actif du régime est influencée par des changements à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels.

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt pratiqués sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en supposant un changement parallèle dans la courbe des taux, et toutes choses étant égales par ailleurs, les placements du régime dans les valeurs nominales auraient diminué ou augmenté d'environ 17,9 millions de dollars (11,1 millions de dollars en 2019).

b) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une partie manque à ses obligations ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit maximal auquel le régime était exposé au 31 décembre 2020 représente la valeur comptable totale de ses placements et de ses sommes à recevoir.

L'Énoncé des politiques et procédures de placement du régime prévoit des lignes directrices et des restrictions qui s'appliquent aux placements admissibles, en tenant compte des cotes de crédit, de l'exposition maximale des placements et d'autres formes de contrôles afin de limiter les effets de ce risque. Le régime, par l'entremise de ses gestionnaires de placement externes, minimise la concentration du risque de crédit en négociant avec un certain nombre de contreparties et de courtiers approuvés dans des bourses reconnues et dignes de confiance. Le risque de manquement aux obligations est jugé minimal, car toutes les transactions sont réglées et payées à la livraison avec des courtiers approuvés.

Au 31 décembre 2020, le profil de placement du portefeuille d'obligations était constitué de 65 % d'obligations du gouvernement (62 % en 2019) et de 35 % d'obligations de société (38 % en 2019). Le risque de manquement aux obligations dans le portefeuille d'obligations est atténué par la diversification du portefeuille de valeurs mobilières et par une surveillance constante du crédit.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de crédit (suite)

L'exposition du régime au risque de crédit des investissements dans les obligations et les débetures au 31 décembre est la suivante :

Cote de crédit	2020		2019	
AAA	47 434 416 \$	22 %	68 402 842 \$	33 %
AA	27 512 260	13 %	27 002 015	13 %
A	66 628 450	31 %	73 122 002	35 %
BBB	56 790 357	26 %	32 058 523	15 %
BB	16 102 441	7 %	4 742 016	2 %
B	5 112 281	1 %	4 079 019	2 %
CCC	–	– %	161 188	– %
Non coté	–	– %	–	– %
Total	219 580 205 \$	100 %	209 567 605 \$	100 %

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. Pour gérer la liquidité, le régime évalue les exigences actuelles et prévues en matière de liquidité de façon à conserver suffisamment d'encaisse et d'équivalents pour répondre à ses besoins de liquidité à court et à long terme. L'employeur doit cotiser au régime conformément aux conventions collectives applicables et aux évaluations actuarielles effectuées selon les exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Hormis les obligations au titre des prestations de retraite, les passifs du régime indiqués dans les présents états financiers ont des échéances contractuelles de moins de 30 jours.

6. Obligations au titre des prestations de retraite

Une évaluation actuarielle produite aux fins de capitalisation a été déposée le 1^{er} janvier 2020 par Eckler, cabinet d'actuaire-conseils. La prochaine évaluation actuarielle obligatoire aux fins de capitalisation déposée auprès de l'organisme de réglementation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2023 au plus tard. La dernière évaluation actuarielle pour fins comptables obtenue par la direction a été produite par Eckler en date du 31 décembre 2020, mais elle n'est pas déposée auprès de l'organisme de réglementation.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Obligations au titre des prestations de retraite (suite)

Les obligations au titre des prestations de retraite d'un régime de retraite à prestations déterminées représentent la valeur actuarielle actualisée des prestations constituées déterminées en appliquant les hypothèses les plus probables et la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les hypothèses qui sous-tendent la détermination de la valeur actuarielle des prestations cumulées se fondent sur une prévision de la conjoncture économique à long terme. Elles reflètent les hypothèses à long terme les plus probables de la direction. Les principales hypothèses actuarielles à long terme sont indiquées ci-après :

	2020	2019
Taux d'actualisation	5,70 %	5,85 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de progression salariale	3,00 %	3,00 %
Mortalité	Table de mortalité du secteur privé des retraités canadiens, sans facteur d'ajustement de la taille, et échelle d'amélioration MI-2017	Table de mortalité du secteur privé des retraités canadiens, sans facteur d'ajustement de la taille, et échelle d'amélioration MI-2017

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a révisé les règles de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique. En vertu des nouvelles règles, la marge a été remplacée par une provision pour écarts défavorables (« PED ») explicite, déterminée en fonction de caractéristiques propres au régime, notamment les suivantes : régime ouvert ou fermé; répartition de l'actif du régime, et la différence entre le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation et le taux d'actualisation de référence. La PED au 31 décembre 2020 s'élevait à 135,2 millions de dollars (90,6 millions de dollars en 2019), ce qui représente 18,4 % (13,1 % en 2019) du passif prévu du régime, à l'exclusion de la valeur des rajustements futurs indexés. L'impact de la PED sur la dernière évaluation actuarielle a été comptabilisé au poste Variation de la provision pour écarts défavorables dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Obligations au titre des prestations de retraite (suite)

En vertu des nouvelles règles susmentionnées, les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que la PED soit ajoutée aux obligations au titre des prestations de retraite figurant dans l'état de la situation financière. Les principales composantes des obligations au titre des prestations de retraite sont les suivantes :

Prestations de retraite acquises par les participants	734 821 901 \$
Provision pour écarts défavorables	135 207 201
Total des obligations au titre des prestations de retraite	870 029 102 \$

7. Gestion du capital

Le principal objectif du régime est de maintenir un certain niveau d'actif net dans le but de s'acquitter de ses obligations en matière de prestations de retraite à l'égard du SCFP. Le régime remplit son objectif principal en adhérant aux politiques de placement spécifiques définies dans son Énoncé des politiques et de procédures de placement (« EPPP »), révisé chaque année par le Conseil de fiducie mixte du Régime de retraite des employé(e)s du SCFP. L'EPPP a été modifié en dernier lieu le 16 septembre 2020.

L'objectif à long terme du régime pour l'ensemble du fonds est d'obtenir un rendement d'au moins 3,75 % au-dessus des augmentations de l'indice des prix à la consommation (IPC).

L'EPPP permet quatre grandes catégories d'actifs : actions, titres à revenu fixe, trésorerie et équivalent, et immobilier. Une série de critères a été identifiée afin de les mesurer par rapport au rendement sur une base moyenne mobile de quatre ans. Le taux de rendement annuel des investissements est mesuré par rapport à un indice composite constitué de la moyenne pondérée des taux de référence de chaque catégorie à l'aide d'une répartition cible de l'EPPP qui est pondéré pour les différentes catégories.

Les placements du régime ont été attribués dans la gamme de catégories d'actifs autorisés, à la date des états financiers. Le tableau suivant présente la répartition de l'actif et le taux de rendement annuel de l'investissement pour chaque catégorie d'actifs, et le total des investissements, avec des repères appropriés.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

7. Gestion du capital (suite)

Catégories d'investissements	Repères	Répartition de l'actif			Taux de rendement annuel d'investissement			
		Cible EPPP	Au 31 décembre		Repères		Actuel *	
			2020	2019	2020	2019	2020	2019
Trésorerie et équivalents	DEX 91 Days T-Bills	2 %	2,27 %	4,2 %	0,87 %	1,6 %	0,58 %	0,4 %
Titres à revenu fixe	DEX Universe	32 %	30,3 %	25,6 %	8,69 %	6,9 %	7,67 %	4,8 %
Actions canadiennes	S&P/TSX Composite	15 %	15,3 %	32,5 %	5,60 %	22,9 %	-8,80 %	15,1 %
Actions canadiennes de petite capitalisation	S&P/TSX – Small Cap Index	6 %	7,2 %	6,3 %	12,88 %	15,8 %	20,67 %	18,8 %
Actions étrangères	MSCI World ex. Canada (C\$)	20 %	19,7 %	15,6 %	13,87 %	21,2 %	18,10 %	21,1 %
Actions étrangères	MSCI ACWI Index	10 %	10,33 %		14,23 %		34,01 %	
Actions immobilières canadiennes	IPD Canada Index	9 %	9 %	9,6 %	-4,14 %	6,3 %	-1,34 %	7,7 %
Actions immobilières mondiales	CPI + 4,5 %	6 %	5,9 %	6,2 %	5,36 %	6,9 %	1,52 %	1,0 %
Total du régime		100 %	100 %	100 %	8,21 %	14,2 %	4,16 %	10,9 %

* Net des frais de gestion de placements

Le régime gère l'actif net en ayant recours aux services de gestionnaires de placements compétents, qui sont responsables d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds selon l'EPPP approuvé, en tenant compte des conditions actuelles du marché. Les hausses de l'actif net sont un résultat direct de revenus de placement produits par les placements détenus par le régime et par les cotisations des participants au régime de retraite et du SCFP. L'employeur est tenu en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario de payer des cotisations nécessaires, sur la base des évaluations actuarielles, pour assurer le financement des prestations selon les dispositions du régime. Plus de détails sur les cotisations des membres et de l'employeur qui ont été payées au cours de l'exercice sont présentés à la note 8. Aucune cotisation ne reste en souffrance au 31 décembre 2020.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

7. Gestion du capital (suite)

Les constituants (le SCFP et les syndicats du personnel) ont convenu de surveiller le niveau de capitalisation du régime et ils se réuniront pour négocier le règlement des éventuels problèmes de capitalisation, qui pourrait prendre la forme d'une augmentation des cotisations salariales et patronales et/ou une modification des prestations. L'actif net sert principalement à verser des prestations aux participants admissibles au régime. Le régime doit être capitalisé conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et celui-ci doit déposer des états financiers auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Il n'y a eu aucun changement dans la façon dont le capital a été géré pendant l'exercice.

8. Cotisations des membres et cotisations de l'employeur

Aux termes d'une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation menée au 1^{er} janvier 2020, le régime avait un ratio de solvabilité de 85,2 %. En vertu des nouvelles règles de capitalisation en Ontario, le versement de paiements spéciaux de solvabilité n'est requis que dans le cas des régimes qui sont capitalisés à moins de 85 % sur une base de solvabilité. Selon le texte du régime, les membres sont tenus de cotiser à hauteur de 9,7 % de leur salaire annuel cotisable, tandis que l'employeur doit verser dans la caisse de retraite des cotisations permettant de couvrir le coût des services passés et des services rendus au cours de la période, pour un minimum de 12,2 %. Pour toute autre année au cours de laquelle le ratio de capitalisation à long terme du régime (avant de prendre en compte la provision pour écarts défavorables) ne dépasse pas 130 %, l'employeur devra verser une contribution supplémentaire de 1 % du salaire cotisable des membres, moins les charges admissibles convenues par les constituants.

Les cotisations au régime sont composées de :

	2020	2019
Employeur :		
Services courants	13 919 737 \$	12 450 587 \$
Paiements pour services passés	1 031 699	1 006 543
	14 951 436	13 457 130
Membres :		
Cotisations requises	9 722 618	9 600 624
Rachats de services passés	279 488	269 449
	10 002 106	9 870 073
Cotisations totales	24 953 542 \$	23 327 203 \$

Le 27 mai 2020, une cotisation spéciale ponctuelle de l'employeur d'une valeur de 24 263 700 \$ a été versée au régime afin de porter son ratio de solvabilité à 85 % au 1^{er} janvier 2020.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

9. Prestations versées

Les prestations versées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 étaient comme suit :

	2020	2019
Prestations de retraite	37 912 875 \$	35 944 681 \$
Prestations de cessation d'emploi	917 925	931 889
Prestations de décès	67 172	1 376 930
	<u>38 897 972 \$</u>	<u>38 253 500 \$</u>

10. Frais d'administration

	2020	2019
Honoraires de gestion de placements	3 428 463 \$	2 988 372 \$
Honoraires d'actuariat, de consultation et d'administration	1 003 246	859 007
Frais d'agent administratif	552 058	523 063
Frais de dépositaire	225 265	269 918
Charges du conseil de fiducie mixte	39 361	130 178
Frais de conseiller financier	68 787	113 643
Frais juridiques	65 309	75 513
Honoraires de vérification et autres services professionnels	54 901	50 681
Frais liés aux séminaires	–	44 917
Frais de procuration et d'engagement	56 976	60 585
Frais de gestion du rendement	42 488	40 981
Assurance des fiduciaires	27 945	27 945
Autres services	13 741	13 512
Frais du système d'administration	23 332	29 694
Recouvrements nets d'impôt indirect	(170 462)	(121 953)
	<u>5 431 410 \$</u>	<u>5 106 056 \$</u>

Les frais d'agent administratif représentent des montants facturés par le Syndicat canadien de la fonction publique pour des dépenses administratives communes qui incluent, entre autres choses, une fraction des salaires, des espaces d'affaires et du mobilier.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

11. Impact de la COVID-19:

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques et cela a eu des répercussions économiques et sociales considérables à l'échelle mondiale. La pandémie a poussé les gouvernements de partout à travers le monde à promulguer des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 pourrait influencer sur les activités du régime dépendra des développements futurs, notamment la durée de l'épidémie, l'efficacité et la disponibilité des vaccins, les restrictions de voyage et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans les autres pays pour contrôler le virus. Ces événements sont très incertains et à ce titre, on ignore pour l'instant les répercussions financières ultimes de la pandémie sur le régime. Le régime continue de surveiller et d'évaluer les répercussions qu'aura la pandémie de COVID-19 sur ses activités.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Annexe A - Placements individuels d'une valeur supérieure à 1 % de la valeur totale du régime

Exercice clos le 31 décembre 2020

La valeur individuelle comptable ou marchande des placements suivants est supérieure à 1 % de la valeur comptable ou de la valeur marchande du régime au 31 décembre 2020.

	Valeur Comptable	Valeur marchande
Obligations et débetures gouvernementales canadiennes :		
Provinciales :		
Ontario, 8 mars 2023	8 006 337 \$	8 251 840 \$
Fédérales :		
Canada, 4,00 %, 1 ^{er} juin 2041	8 319 356	8 544 870
	16 325 693 \$	16 796 710 \$
Actions ordinaires et privilégiées		
Guardian Capital	47 582 790 \$	47 455 191 \$
Fiera Capital	74 011 810	84 455 715
	121 594 600 \$	131 910 906 \$
Obligations vertes de fonds communs		
AlphaFixe	42 550 608 \$	42 406 036 \$
Actions immobilières canadiennes		
Bentall Kennedy Prime Cdn PRPTY Ltd.	63 078 715 \$	71 812 762 \$
Actions immobilières mondiales		
Invesco	52 243 339 \$	51 068 748 \$
Fonds communs d'actions mondiales		
Fiera Capital	142 944 617 \$	170 147 897 \$
Baillie Gifford	68 160 117	88 808 195
	211 104 734 \$	258 956 092 \$

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉ(E)S DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Annexe A - Placements individuels d'une valeur supérieure à 1 % de la valeur totale du régime (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

La valeur comptable ou marchande des placements individuels suivants est supérieure à 1 % de la valeur comptable ou de la valeur marchande du régime au 31 décembre 2019.

	Valeur Comptable	Valeur marchande
Obligations du gouvernement canadien et débentures :		
Provincial :		
Québec, 2 juin 2020	17 530 643 \$	17 539 955 \$
Fédérale :		
Canada, 4,00 %, 1 ^{er} juin 2041	7 320 972	7 328 392
	24 851 615 \$	24 868 347 \$
Actions ordinaires et privilégiées		
Air Canada	319 084 \$	10 429 650 \$
Cenovus Energy Inc.	8 109 732	6 598 020
SCHL	7 876 842	7 880 046
Husky Energy Inc.	8 896 468	4 798 264
Canadian Natural Resources Ltd.	5 131 426	8 195 460
	30 333 552 \$	37 901 440 \$
Actions immobilières canadiennes		
Bentall Kennedy Prime Cdn PRPTY Ltd.	63 078 515 \$	74 927 698 \$
Actions immobilières mondiales		
Invesco	50 238 948 \$	52 114 746 \$
Fonds communs d'actions étrangères		
Fiera Capital	79 779 462 \$	85 867 718 \$
Baillie Gifford	39 477 419	41 342 192
	119 256 881 \$	127 209 910 \$